



Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue lundi 19 mai 2014 à 9 h 30 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M<sup>mes</sup> Jacqueline Caron, mairesse  
Juliette Côté, conseillère  
Suzanne Ouellet, conseillère  
Chantal Pelletier, conseillère  
Francine Roy, conseillère  
MM. Alain Malenfant, conseiller  
Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

#### RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du Code municipal.

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la séance extraordinaire à 9 h 30.

#### RÉSOLUTION N° 2014-05-150

##### CLINIQUE MÉDICALE DE SQUATEC

Considérant la rencontre avec les membres du CSSS de Témiscouata, quelques membres du comité de santé de Squatec et madame Chantal Dolan le 15 mai dernier.

Considérant la refacturation incluant les avantages sociaux en ce qui concerne seulement la présence de médecin soit 6 mois : 9 616 \$, soit 7 mois : 11 220 \$ ou soit 8 mois : 12 822 \$.

Considérant le taux d'occupation qu'il y a présentement soit 8 jours /mois et 7 heures / jour, et ce en présence de médecin.

Considérant la présence d'une secrétaire du CSSS de Témiscouata pour les prélèvements.

Considérant que le CSSS de Témiscouata doit informer madame Brigitte Pelletier du processus qu'ils feront et ce, du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2014.

Considérant le rapatriement du secrétariat de la clinique médicale vers le Centre d'hébergement de Squatec à partir de janvier 2015. À ce moment là, le service de secrétariat redeviendra au réseau du CSSS de Témiscouata et la municipalité n'aura plus besoin de déboursier d'autre somme d'argent.

Sur la proposition de tous les membres du conseil municipal, il est résolu d'accepter de payer la refacturation, du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2014, conditionnellement à l'entente écrite avec le CSSS de Témiscouata.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

*Je, Julie Garon, directrice générale adjointe, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.*

---

Directrice générale adjointe

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 10 h 15.

Je, Jacqueline Caron, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Mairesse

---

Directrice générale adjointe